



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2023

OBJET :

DE-23-12-1-34) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE
FRANÇAISE (UNAF) POUR LA PERIODE 2024-2026

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 07 décembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme TOP), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 14 décembre 2010 approuvant l'Agenda 21 vincennois, dont l'action 31 du programme d'actions qui affirme la volonté de préserver la biodiversité locale notamment par l'installation de ruches ;

Vu la délibération du 16 décembre 2020 approuvant le renouvellement d'une convention d'adhésion de la Ville au programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » de l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) pour la période 2021-2023 ;

Considérant la nécessité de poursuivre les actions engagées en faveur de la protection des abeilles à Vincennes, notamment dans le cadre du Pacte Eco-citoyen et son objectif « Favoriser la nature et la biodiversité en ville » ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 14 décembre 2023,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la nouvelle convention de partenariat « L'Abeille, Sentinelle de l'environnement ® » pour la période 2024-2026 à passer avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), syndicat professionnel, représenté par son Président Christian PONS, dont le siège social est situé au 5 bis rue Faÿs 94160 Saint-Mandé. La participation financière s'élève à 9 800 € net de taxes par année.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer cette convention et tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé